

Le Prieuré - BP n° 51
73372 LE BOURGET DU LAC Cedex
Tel. 04 79 25 20 32 Fax. 04 79 25 32 26
Mail : info@cen-savoie.org

PROJET INTEGRE DE DEVELOPPEMENT AGRO-TOURISTIQUE ET DE
RENATURATION DE LA PLAINE DE CHAUTAGNE

Dossier de consultation

Référence : 2017_CHAU_01

Suivi de la végétation dans le cadre de la restauration de 60 ha de milieux humides ouverts dans le marais de Chautagne, commune de Chindrieux (73)

SOMMAIRE

PARTIE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION	1
ARTICLE 1^{ER} – OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE	1
ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	1
2.1 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE	1
2.2 DELAIS D'EXECUTION	1
ARTICLE 3 – PRIX	1
3.1 FORME DU PRIX	1
3.2 PAIEMENT DE LA PRESTATION	2
3.3 PENALITES DE RETARD	2
3.4 CONDITIONS FINANCIERES DE LA CONSULTATION	2
ARTICLE 4 – DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS	2
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	2
4.2 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	2
4.3 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	3
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	3
6.1 REMISE DES OFFRES	3
6.2 COMPLEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES	4
ARTICLE 8 – PHASE DE NEGOCIATION	4
PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	5
1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE	5
1.1 CADRE GENERAL	5
1.2 PERIMETRE D'ETUDE	5
1.3 DONNEES DISPONIBLES	6
1.4 OBJECTIFS DE L'ETUDE	6
2. DISPOSITIF DE SUIVI	6
3. DEROULEMENT DE L'ETUDE	6
4. RENDUS ET FORMES DE L'ETUDE	7
ANNEXE	8
1. PLAN DE LOCALISATION DU SITE	8
2. LOCALISATION DE LA ZONE TEST ET DES PLACETTES DE SUIVI	9

PARTIE 1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

La présente consultation est lancée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie. Elle concerne un appel d'offres non soumis au code des marchés publics, en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Désignation du pouvoir adjudicateur :
Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
Le Prieuré
BP 51
73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex

Article 1^{er} – Objet de la consultation et procédure

Cette consultation a pour objet la réalisation du **suivi des communautés végétales sur une zone test** dans le cadre de la restauration de 60 ha de milieux humides ouverts dans le marais de Chautagne, sur la commune de Chindrieux (73).
Le détail de cette mission figure dans la partie 2 du dossier de consultation.

La présente consultation est lancée selon la **procédure de consultation des entreprises actuellement en vigueur au sein du CEN Savoie**.

Article 2 – Caractéristiques de la consultation

2.1 Nature de l'attributaire

Le candidat pourra se présenter seul ou groupé, en fonction des compétences nécessaires au bon déroulement de l'étude.

En cas de présentation groupée, le mandataire assurera la coordination de l'ensemble de l'étude et sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage.

En cas de sous-traitance, l'offre précisera le nom du (des) sous-traitant(s), ses références, l'objet et le montant des prestations prévues.

2.2 Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximal de l'étude est fixé à **10 mois**, à compter de la lettre de commande prescrivant le démarrage de l'étude.

Article 3 – Prix

3.1 Forme du prix

La commande est établie sur la base de prix forfaitaires. L'offre sera ferme, non révisable et non actualisable. Le prix consenti comprend toutes les charges en vigueur et les dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation.

3.2 Paiement de la prestation

Le règlement pourra s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

Le délai de règlement est lié aux modalités de financement des opérations objets de la consultation, contenues dans les conventions signées avec les partenaires ayant accepté de les financer. Le délai sera fixé en accord avec le candidat retenu.

Le délai de paiement courra à compter de la réception de la facture et de l'ensemble des livrables par le CEN Savoie.

3.3 Pénalités de retard

Les pénalités de retard commencent à courir le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution est expiré.

Concernant le montant des pénalités, l'article 14 du CCAG de fournitures courantes et services s'applique pour la présente consultation.

3.4 Conditions financières de la consultation

Cette étude est inscrite au projet de « restauration hydraulique et agroenvironnementale de 60 ha de milieux ouverts dans le marais de Chautagne », bénéficiant d'un soutien financier de l'Union européenne *via* le Fonds européen de développement régional, et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Article 4 – Documents remis aux candidats

La consultation a été mise en ligne le 02/06/2017 sur le site du CEN Savoie.

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation se compose :

- du règlement de consultation (présent document – partie 1) ;
- du cahier des clauses techniques particulières (présent document – partie 2) ;
- d'annexes (présent document – carte et zone test) ;
- du bordereau des prix ;
- des formulaires DC1, DC3 et DC4.

4.2 Retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation est à télécharger sur le site du CEN Savoie avec le lien suivant : <https://www.cen-savoie.org/offres-consultations>

4.3 Renseignements complémentaires

Personnes habilitées à donner des renseignements :

- techniques : Jérôme Porteret, chargé de mission scientifique (j.porteret@cen-savoie.org)
- administratifs : Aurélie Charbonnel, coordinatrice du projet (a.charbonnel@cen-savoie.org)

Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Seuls les documents suivants seront à fournir dans l'offre :

1/ Proposition technique

La proposition technique sera formulée à l'aide d'une **note technique** décrivant le contenu précis de la prestation et comprenant les éléments suivants :

- les références de la structure dans le domaine (en mentionnant des prestations de même nature en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années)
- les moyens humains et matériels consacrés à l'étude
- un planning de travail pour la durée d'exécution de l'étude

2/ Proposition financière

La proposition financière figurera sur le **bordereau des prix** à dater, signer et compléter de façon précise avec les éléments suivants :

- gestion/administration ;
- relevés de terrain ;
- synthèse et analyse des données ;
- préparation et conduite de réunions (le cas échéant) ;
- rédaction des rapports et livrables.

Le nombre de jours consacrés à chaque opération devra également être détaillé dans le bordereau des prix, par poste (technicien, ingénieur).

Article 6 – Conditions d'envoi et de remise des offres

6.1 Remise des offres

Chaque candidat sera tenu de fournir une réponse au format papier **avant le 15 juin 2017 à 12h**, le cachet de la poste faisant foi.

L'offre sera à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
A l'attention d'Aurélie Charbonnel
Le Prieuré
BP 51
73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex

6.2 Complément du dossier de candidature

Après ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra demander, avant examen des candidatures, à tous candidats concernés de produire les pièces manquantes, compléter les

pièces incomplètes ou corriger les pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours à compter de la réception de la demande par les candidats.

Article 7 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :

- Valeur technique (60 %)

Ce critère est jugé à l'appui de la note technique, selon les éléments d'appréciation suivants :

- références dans le domaine des suivis floristiques (6 points)
- pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre (2 points)
- planning de travail proposé (2 points)

Pour ce critère, le candidat obtiendra une note sur 10.

La note relative pondérée de valeur technique du candidat est ensuite calculée avec la formule suivante :

Note de valeur technique = (10 X performance du candidat / performance du mieux-disant) X 0,60
--

- Prix de la prestation (40 %)

Ce critère est jugé à l'appui du bordereau des prix.

Pour ce critère, le candidat obtiendra une note sur 10.

La note relative pondérée de prix du candidat est ensuite calculée avec la formule suivante :

Note de prix = (10 X offre la moins-disante / offre du candidat) X 0,40

La note finale correspond à la somme pondérée des deux notes obtenues par le candidat. L'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

Article 8 – Phase de négociation

À l'issue de la sélection des offres sur la base des critères énoncés dans l'article 7, le pouvoir adjudicateur pourra engager une phase de négociation avec les trois premiers candidats.

Cette phase de négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et pas seulement sur le prix.

PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Contexte et objet de l'étude

1.1 Cadre général

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet de restauration de tourbière alcaline au cœur de la Chautagne.

Le marais de Chautagne, qui fait partie intégrante de l'hydrosystème fluvial rhodanien, a en effet subi un profond assèchement et un abaissement de la nappe d'accompagnement, suite à la quasi disparition des crues du Rhône et à la mise en place d'un important réseau de drains (ayant permis l'exploitation de vastes surfaces agricoles et sylvicoles).

Conséquences de ces modifications d'alimentation en eau, le sol tourbeux de Chautagne se minéralise et se tasse, les espèces envahissantes (bourdaine, solidage) se développent et les milieux naturels se banalisent, entraînant la disparition des espèces floristiques et faunistiques remarquables inféodées aux zones humides.

S'appuyant sur un **projet d'intérêt général visant à restaurer la zone humide**, la Commune de Chindrieux a souhaité récupérer la jouissance d'une parcelle de 60 hectares exploitée depuis 35 ans en maïsiculture, dont elle est propriétaire. Pour l'accompagner dans le pilotage du projet de restauration de la parcelle, la Commune de Chindrieux a mobilisé l'expertise du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN Savoie).

L'objectif de la restauration envisagée est double :

- **retrouver un fonctionnement optimal de la zone humide**, d'un point de vue **hydraulique** (baisse du niveau d'eau de la nappe due au drainage) et **écologique** (extrême pauvreté en espèces du terrain, effet biocide des traitements phytosanitaires pratiqués ces dernières années) ;
- **trouver une valorisation agroenvironnementale** qui soit compatible avec la nature et le degré d'humidité du sol.

Dans ce contexte, des expérimentations d'ensemencement avec des graines « sauvages » locales ont été réalisées en 2016 sur une zone test, sur laquelle un dispositif de placettes témoins a également été mis en place.

1.2 Périmètre d'étude

Localisé au nord du Lac du Bourget, sur la rive gauche du fleuve Rhône, le marais de Chautagne est le plus grand de Savoie, avec une superficie d'environ 1 500 ha.

La parcelle objet de la présente étude (parcelle D705) couvre 60 ha et appartient à la Commune de Chindrieux (Savoie), sur laquelle elle se situe (*voir plan de localisation en annexe*).

Cette parcelle est bordée de boisements humides et de prairies humides de fauche.

1.3 Données disponibles

Le CEN Savoie mettra à disposition du titulaire, les **données floristiques collectées en 2016 ainsi que le rapport d'étude**.

Ces données sont la **propriété exclusive du CEN Savoie ou de ses partenaires**, le titulaire s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la réalisation des prestations incluses dans la présente consultation. Elles seront mises à disposition du titulaire sur la base d'une convention.

1.4 Objectifs de l'étude

L'objectif de la présente étude est de collecter une seconde campagne de données nécessaires pour :

- décrire l'évolution des végétations sur la zone test ;
- comprendre ses déterminants ;
- évaluer le succès des opérations réalisées au regard de l'objectif de restauration des végétations présentes sur la parcelle avant sa mise en culture.

Le dispositif de suivi mis en place dans le cadre de l'étude, doit permettre d'analyser l'influence des paramètres suivants sur l'évolution des végétations sur la zone test :

- l'hygrométrie du sol : la parcelle présentant une pente faible mais constante vers le sud-ouest, qui engendrerait un gradient de durée d'immersion et de teneur en eau du sol ;
- la distance à la lisière : l'éloignement des plantes sources pouvant fortement influencer la pluie de propagules sur une surface donnée.

2. Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi mis en place comprend **4 secteurs**, disposés sur les 2 interdrains de la zone test, de façon à maximiser leur éloignement sur les gradients d'hygrométrie du sol (est-ouest) et de distance à la lisière (centre vs marges de la parcelle) (voir figure 1 en annexe).

Chaque secteur est composé de **2 zones restaurées/semées (ZS)**, encadrant **1 zone témoin (ZT)**, subissant les mêmes opérations que la zone test (hormis le semis de semences sauvages). Les ZT doivent permettre d'évaluer l'effet de ce semis sur l'évolution de la végétation. La disposition périphérique des ZS vise à atténuer les éventuelles différences liées à leur position sur le gradient d'hygrométrie du sol.

Chaque ZT et chaque couple de ZS contient **16 placettes de 2 x 2 m²**, disposées en quinconce et séparées des limites du secteur et entre elles d'au moins 2 m, **soit un total de 64 réplicats par modalité « témoin » ou « semée »** (voir figure 2 en annexe).

Seuls les angles des ZT sont matérialisés durablement par des pieux en bois.

3. Déroulement de l'étude

Sur la base du protocole de suivi mis en œuvre en 2016, il s'agira de réaliser les **mesures suivantes** pour les trachéophytes (phanérogames et ptéridophytes) :

- un **suivi qualitatif de la flore vasculaire sur toutes les placettes de suivi** (64 au total) : liste des taxons présents ;
- un **suivi qualitatif et quantitatif de la flore vasculaire sur 5 placettes par ZT et par couple de ZS** (40 au total) : liste des taxons présents et nombre d'occurrences de chaque taxon dans un quadrat d'1 m² à 25 subdivisions (20 x 20 cm), disposé dans le quartier nord-ouest de la placette.

4. Rendus et formes de l'étude

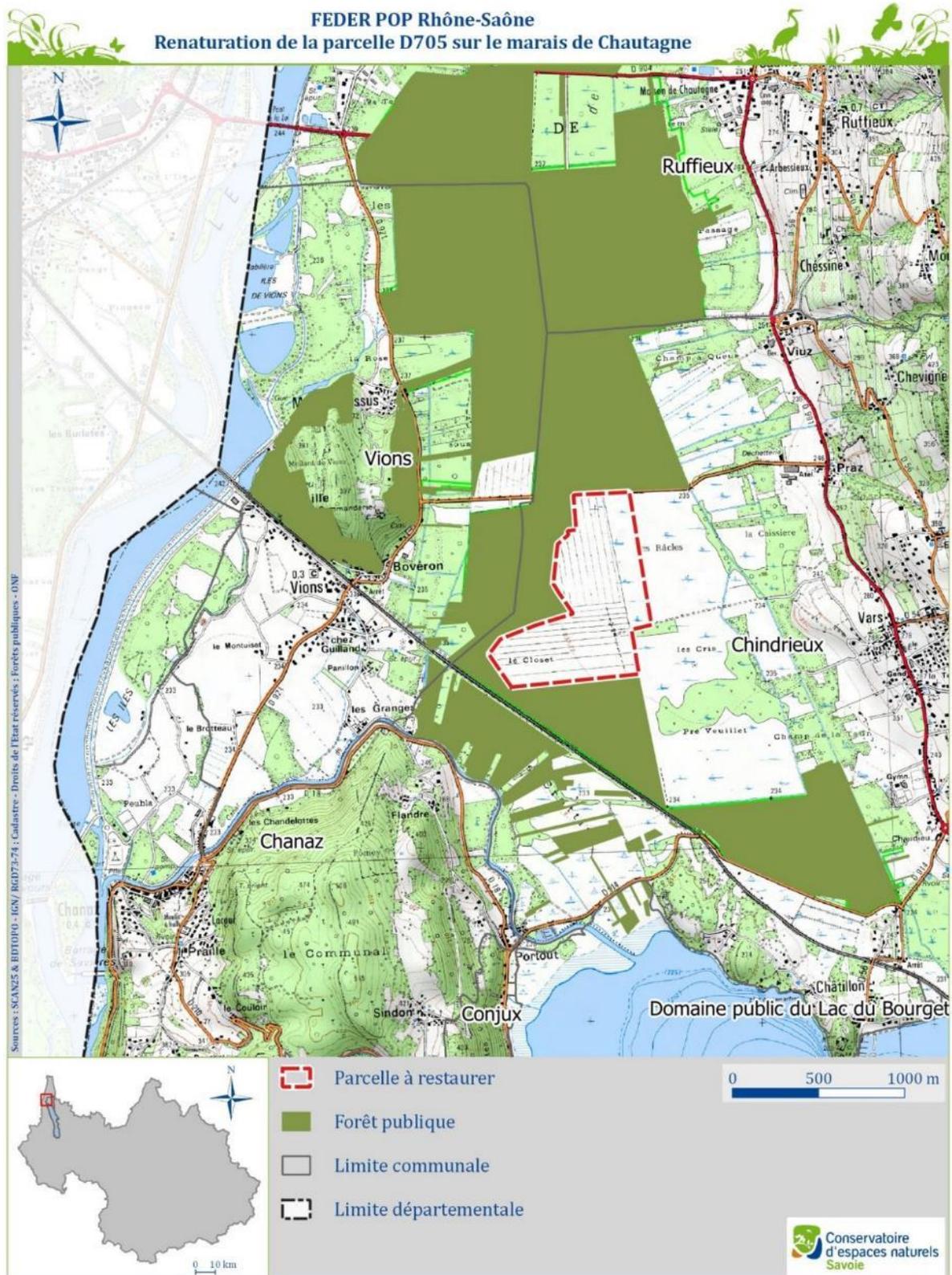
Les rendus de l'étude contiendront :

- les données brutes (formats « .xlsx » et « .shp »)
- un rapport de mission (formats « .docx » et « .pdf ») reprenant :
 - o le descriptif des conditions de réalisation du suivi ;
 - o une analyse sommaire des résultats obtenus.

Les données SIG seront impérativement fournies sous forme de fichiers « .shp », compatibles avec le logiciel QGIS. Elles seront impérativement géo référencées en coordonnées « Lambert 93 CC45 », conformément au décret ministériel n°2006-272 du 3 mars 2006.

ANNEXE

1. Plan de localisation du site



2. Localisation de la zone test et des placettes de suivi



Figure 1. Localisation de la zone test (rectangles violets) et des 4 secteurs de suivi de la flore

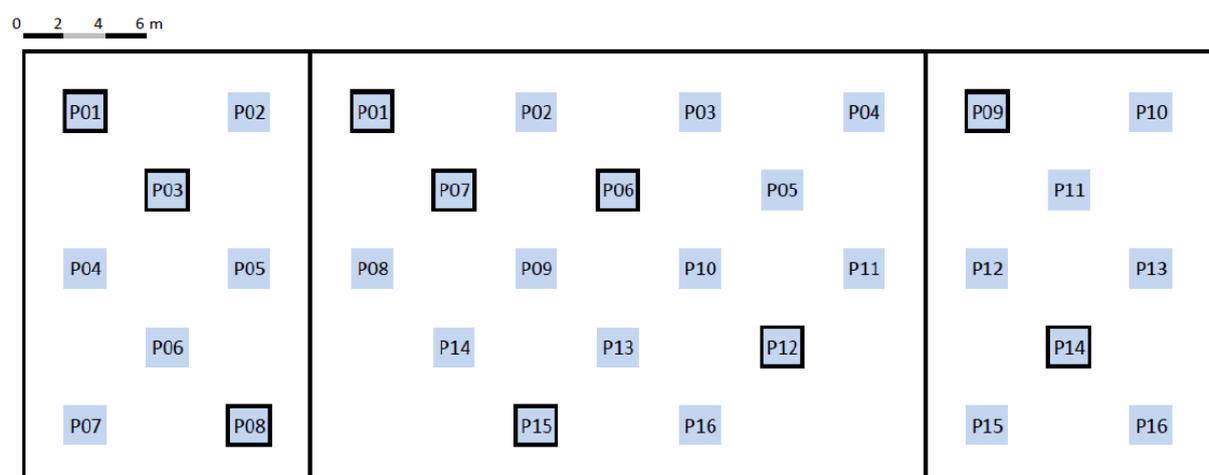


Figure 2. Localisation des placettes de suivi flore sur un secteur. En bleu les placettes de suivi qualitatif de la flore vasculaire, en bleu encadré de noir les placettes de suivi qualitatif et quantitatif de la flore vasculaire